

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 574 - 15 mars 2021

Éditorial

Covid-19 Vaccine AstraZeneca :

Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie



Au début de la semaine précédente, l'Autriche, pays où une infirmière de 49 ans est décédée à la suite de « graves troubles de la coagulation », a décidé de ne plus utiliser un lot de vaccin d'Oxford-AstraZeneca dans son programme de vaccination.

Le jeudi 11 mars, le Danemark, la Norvège et l'Islande ont décidé de surseoir à l'utilisation de ce vaccin en raison de craintes liées à la formation de caillots sanguins. Ils ont été suivis par la Bulgarie qui a pris la même décision le vendredi 12 mars. Quant à l'Italie, elle s'est, pour le moment, contentée d'interdire l'utilisation d'un lot de ce vaccin. Le climat qui a prévalu après ces décisions expliquerait la décision

prise par la Thaïlande qui a préféré retarder le lancement de son programme de vaccination avec ce vaccin.

Face à cette situation, Margaret Harris, porte-parole de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a déclaré, vendredi dernier, que les experts de son Organisation étudient actuellement les informations concernant la formation de caillots sanguins après la vaccination. Elle a, cependant, précisé que pour l'heure aucun lien de cause à effet n'a été établi entre la vaccination et l'apparition de caillots sanguins. Elle a, par ailleurs, rappelé que « Toute alerte de sécurité doit faire l'objet d'une enquête ».

À la suite des effets indésirables comparables notifiés au Royaume-Uni, l'Agence européenne du médicament (EMA) n'a pas tardé à réagir en recommandant une mise à jour des informations sur le vaccin anti-Covid d'AstraZeneca pour y inclure l'anaphylaxie et l'hypersensibilité comme effets secondaires. Le Comité de sécurité de l'EMA a, quant à lui, déclaré, jeudi dernier, que « les avantages du vaccin continuent de l'emporter sur ses risques et que le vaccin peut continuer à être administré pendant que l'enquête sur les cas de thromboembolies est en cours ».

D'après l'Agence européenne, le risque d'une plus forte coagulation sanguine chez les personnes

vaccinées par des doses du vaccin d'Oxford-AstraZeneca «n'est pas supérieur à celui qui est observé sur l'ensemble de la population». Jusqu'à mardi dernier, le nombre de cas de thromboses déclarées chez les trois millions de personnes ayant été vaccinées dans l'Union européenne, la Norvège et l'Islande est de 22.

Le laboratoire AstraZeneca a réagi, vendredi 12 mars, en indiquant qu'il n'y a aucune preuve d'un sur-risque de caillot induit par son vaccin. Il a également déclaré que «Les chiffres sur ce type [de problème médical] sont beaucoup plus faibles chez ceux qui sont vaccinés comparé à ce qui serait attendu dans la population dans son ensemble.»

Cette situation nous interpelle au Maroc puisque le programme de

vaccination utilise essentiellement le vaccin d'Oxford-AstraZeneca et celui de Sinopharm. La campagne de vaccination se déroule dans d'excellentes conditions, et il n'est pas rare de la voir citée en exemple. Plus de 5 millions de nos concitoyens ont reçu au moins une dose, ce qui nous permet d'avoir suffisamment d'informations sur le vaccin d'AstraZeneca dont les effets indésirables sont recueillis grâce à une plateforme dédiée.

Comme pour tout médicament, chaque signal notifié doit faire l'objet d'une étude d'imputabilité. Il y a 1,81 décès par seconde sur Terre, soit 157.000 décès par jour. Un grand nombre de ces personnes est sous traitement, ce qui ne veut nullement dire que c'est ce traitement qui en est responsable, sinon on devrait

interdire tous les médicaments.

Pour conclure, tout en gardant l'œil sur les rapports de la pharmacovigilance nationale et internationale et sur le rapport bénéfices/risques de tous les vaccins anti-Covid utilisés au Maroc, nous ne pouvons faire l'économie de rester vigilants vis-à-vis de l'activisme des anti-vaccins qui bien souvent reformulent des informations de manière à susciter la suspicion. Ces activistes, et même des personnes de bonne foi, diffusent via les réseaux sociaux de fausses informations ou des vidéos truqués qui risquent de compromettre les sacrifices consentis par toute une nation pour endiguer une pandémie qui n'a que trop duré.



La HAS donne son feu vert au vaccin de Janssen

Dans un communiqué de presse du 12 mars 2021, la Haute Autorité de santé (HAS – France) a fait part de son avis au sujet du vaccin de Janssen qu'elle préconise dans le programme vaccinal contre la Covid-19 déployé en France.

D'après ce même communiqué, le vaccin de Janssen présente une efficacité satisfaisante sur la prévention de l'infection par le Sars-CoV-2 et une efficacité très bonne sur les formes sévères de la maladie.

L'utilisation d'une dose unique et ses conditions de conservation rendent ce vaccin «particulièrement adapté pour les personnes éloignées du système de santé, les personnes en situation de précarité sociale ou économique et celles en situation de handicap ou ayant des difficultés à se déplacer», selon la HAS. Cette dernière a indiqué que l'arrivée de ce vaccin à vecteur viral modifié et développé à partir d'adénovirus «renforcera l'arsenal dans un contexte épidémique où les nouvelles infections et la tension sur le système hospitalier sont à nouveau en hausse et où la circulation du Sars-CoV-2 est active sur l'ensemble du territoire avec des disparités à l'échelle locale. Son déploiement permettra également de consolider les premiers signes d'un impact positif de la vaccination chez les personnes de plus de 75 ans».

L'efficacité de ce vaccin qui s'élève en moyenne à 66% a été établie par un essai de phase III qui a impliqué 43.783 personnes de toutes les catégories d'âge. Les premières analyses exploratoires montrent, par ailleurs, une efficacité comparable sur les formes asymptomatiques à celle observée sur les formes symptomatiques. La réponse immunitaire persiste pendant au moins 12 semaines, y compris chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

Du fait de son efficacité persistante sur les variants sud-africain et brésilien, ce vaccin présente un intérêt particulier dans les zones où ces souches circulent activement.

La HAS recommande, cependant, de respecter un intervalle de 14 jours minimum entre la vaccination contre le

Sars-CoV2 et un autre type de vaccin (grippe, méningite...) afin de ne pas diminuer la réponse immunitaire induite par la vaccination. Elle a également indiqué que l'utilisation de ce vaccin chez les femmes enceintes est à envisager avec le professionnel de santé et il en est de même pour la vaccination des femmes pendant l'allaitement.
Source : HAS

Covid-19 : nouvel échec pour un médicament suisse

Le groupe pharmaceutique Roche a annoncé, jeudi dernier, l'échec d'un essai clinique de phase III mené sur son médicament tocilizumab (Actemra®) associé au remdesivir du laboratoire Gilead Sciences pour traiter les patients atteints d'une forme sévère de pneumonie de Covid-19. L'étude n'a pas atteint son objectif primaire, à savoir l'amélioration dans le temps d'hospitalisation, de l'entrée à l'hôpital jusqu'à la décharge, au bout de 28 jours, a précisé le groupe helvétique.

«Nous sommes déçus que l'étude Remdacta n'ait pas atteint ses objectifs», a souligné Levi Garraway, médecin-chef et directeur du Développement mondial de produits de Roche. Et d'ajouter : «Nous continuons de penser que les données dans leur totalité suggèrent un rôle potentiel pour Actemra® dans le traitement de certains patients atteints de Covid-19».

Deux autres essais sont menés pour évaluer cet immuno-modulateur dans la prise en charge des patients affectés par la Covid-19.

Source : <https://www.lematin.ch>

France : un généraliste «contrarié» administre des demi-doses de vaccins anti-Covid à ses patients !

Pour garantir à chaque officine de commander un nombre minimal de doses de vaccin, la Direction générale de la santé a demandé aux médecins de ne pas commander de doses de vaccins la semaine dernière.

Cette décision a suscité de vives réactions chez les médecins. Parmi ces derniers, le docteur Jean-Yves Schlienger installé à Cormicy, dans la Marne qui a pris une décision, pour le moins, inattendue.

En effet, ce médecin vaccine ses patients avec des demi-doses. «Le fait que le gouvernement avait décidé de nous voler nos doses amenait à décaler les rendez-vous qui avaient déjà été pris. C'était beaucoup de temps pour la secrétaire. Je savais qu'AstraZeneca s'était aperçu qu'une demi-dose était plus efficace, alors je les ai appelés en Angleterre», a déclaré le docteur marnais.

Le médecin a, par ailleurs, indiqué que tous les patients seront avisés et ont la possibilité d'accepter ou de refuser ce schéma vaccinal proposé par le médecin marnais. «Dès que je pourrai récupérer plus de doses, je recommencerai à vacciner avec deux doses standards», a déclaré le Dr Jean-Yves Schlienger à «France3».

Interrogé par la même chaîne, le président de l'Ordre des médecins de la Marne estime que la décision prise par le docteur Jean-Yves Schlienger est «contre-productive» et pas justifiée par la tension sur l'offre de vaccins. «Ce choix est contraire aux recommandations de Santé Publique France», souligne ce président pour qui «des remarques» – à défaut de sanctions – s'imposent.
Source : <https://france3-regions.francetvinfo.fr>

Medicament.ma est à nouveau accessible !

À la suite de l'incendie qui s'est déclenché le 10 mars au Datacenter OVH de Strasbourg, un grand nombre de sites ont été touchés, parmi eux on retrouve : le site de data.gouv.fr, les applications de Cityscoot (en France, mais aussi en Espagne), Wilo Design, et plusieurs services de météo, etc.

Le site medicament.ma a été également endommagé par cet incendie qui est venu à bout du serveur qui lui est dédié. Depuis cette date, notre équipe n'a ménagé aucun effort pour que le site et les applications medicament.ma soient à nouveau accessibles. Ne pouvant pas relancer notre serveur, nous avons été contraints d'opter pour un nouveau serveur hébergé dans un datacenter d'une autre société. Depuis samedi dernier, Medicament.ma est à nouveau accessible à ses utilisateurs qui avoisinent les 800.000 par mois.

le RDV virtuel du **PHARMACIEN MANAGER**



DEVENEZ EXPERT dans le développement de votre officine grâce à nos rendez-vous 1 semaine par mois

LE RDV VIRTUEL DU PHARMACIEN MANAGER C'EST :

- Vous accompagner à maîtriser vos besoins en fiscalité en gestion et en stratégie officinale
- Vous mettre à disposition des experts pour la performance de votre officine
- Le soutien des partenaires pour le développement de votre officine

VOTRE RDV AVEC NOS EXPERTS DÈS LE 26 MARS 2021



LE BAIL COMMERCIAL
POUR LA PHARMACIE
D'OFFICINE :
QUESTIONS PRATIQUES

Maître Younès ANIBAR
Avocat au barreau
de Casablanca



DIAGNOSTIC STRATÉ-
GIQUE : IDENTIFIER LES
FACTEURS CLÉ DE SUCCÈS
DE MON OFFICINE

Mme Nouha BERRADA
Enseignante, Consultante,
Casablanca



RÉVÉLEZ
LE MEILLEUR
DE VOUS MÊME !

Mr Yosr TAZI
Animateur TV &
Promoteur de Talents,
Casablanca

INSCRIPTION GRATUITE SUR LE SITE



www.lepharmacienmanager.com

Contact : **EASU.COM** +212 7 70 17 74 51 / +212 6 60 13 44 96 / +212 5 22 25 77 33

contact@easy-com.ma www.easy-com.ma